

courriel: 24hvtt@usmsaranvtt.com

Les 24 Heures VTT de Saran

8^{ème} Edition

Samedi 16 et dimanche 17 juin 2012

Déjà 16 ans que l'USM Saran VTT organise cette manifestation bisannuelle.

Cette épreuve a pour vocation de rassembler les amoureux (ses) de vtt. Alors venez nombreux participer à cette nouvelle édition 2012!

Pour les amateurs, copains, collègues de travail ou aux compétiteurs avertis, tout vététiste se doit au moins 1 fois de participer à une épreuve telle que les 24h vtt de SARAN.

Saran, commune du Loiret de 15333 habitants en périphérie d'Orléans, vous invite à découvrir les seuls 24h Vtt dans la région Centre.

La réputation des 24 H de l'USM Saran VTT, c'est bien sûr l'ambiance qui y règne et leur convivialité, tant recherchée de nos jours.

Bien sûr, il y a des classements mais qu'importe celui-ci si vous vous êtes fait plaisir en participant! Imaginez un circuit superbe en sous-bois, peu roulant et avec 0% bitume, technique à souhait.

24h en solo ou à partager en équipes de 4 à 6 pilotes au milieu de près de 400 engagés. Quels souvenirs !!!

La devise de l'USM Saran VTT : on ne change pas une formule qui marche. Comme à la première des éditions en 1998, vous trouverez toujours cet esprit d'épreuve accessible à tous, sans fioritures.

Alors n'hésitez plus, franchissez le pas et rejoignez nous pour cette nouvelle édition.

Jean-Marc PAVY, Président de l'USM Saran VTT Club organisateur et tous ses bénévoles.

Pour tous renseignements

USM Saran VTT http://www.usmsaranvtt.com Tél. 09.77.52.72.59 / 06.79.76.02.00 / 02.38.73.61.92

courriel: 24h@usmsaranvtt.com

REGLEMENT DES 24 H VTT DE SARAN DES 16 et 17 juin 2012

ARTICLE 1 : Présentation de l'épreuve

Les 24 Heures VTT de Saran, c'est une épreuve d'endurance VTT, en relais, par équipe de 4 à 6 coureurs (avec possibilité d'un tandem dans une équipe de 6) ou en individuel, organisées par l'USM Saran VTT. Elle consiste, pour chaque équipe, à parcourir le plus grand nombre de fois une boucle d'environ 6,5 kms sur la commune de Saran (Loiret) Le départ est donné le samedi à 14 h 00 et l'arrivée le dimanche à 14 h 00.

ARTICLE 2: Les participants

Les 24 Heures VTT de Saran sont ouvertes à tous les vététistes à partir de 16 ans*, licenciés ou non.

Aucune distinction n'est opérée entre licenciés et non licenciés au classement général. Les mineurs de plus de 16 ans ne pourront participer à l'épreuve que dans des équipes de 6 équipiers (dont 4 majeurs)

*Les mineurs peuvent participer à condition de fournir une autorisation parentale (sauf licenciés).

Attention:

- Pour tous les non-licenciés et les licenciés UFOLEP dont le club ne déclare pas l'activité VTT, la fourniture <u>d'un certificat</u> <u>médical de moins de 3 mois</u> spécifiant la non contre indication à la pratique du VTT en compétition <u>est obligatoire</u>.
- Pour les licenciés UFOLEP des clubs déclarant l'activité VTT et les licenciés FFC, la fourniture <u>d'une photocopie de la licence de</u> <u>l'année en cours est obligatoire</u>.
- Pour les licenciés FFCT ou FFGT, la fourniture d'une photocopie de la licence et d'un certificat médical est obligatoire.

ARTICLE 3: Les catégories

<u>Catégorie MARATHON</u>: destinée aux coureurs désirant effectuer les 24 heures en individuel (âge minimum 18 ans, licence obligatoire).

Catégorie COMPETITION: destinée aux équipes de 4 à 6 coureurs, dont tous les équipiers sont licenciés UFOLEP/ou FFC.

<u>Catégorie ENTREPRISES / ADMINISTRATIONS</u>: destinée aux équipes de 4 à 6 coureurs dont la moitié appartient à la même entreprise ou administration (cas particulier d'une équipe de 5 coureurs : 2 doivent être de la même entreprise). Le nom de l'équipe sera alors le nom de l'entreprise ou de l'administration qu'elle représente.

<u>Catégorie LOISIRS</u>: destinée aux équipes de 4 à 6 coureurs <u>NON-LICENCIES</u>.

ARTICLE 4: Frais d'inscription

Pas de majoration quelle que soit la Fédération. Les frais d'engagement, fixés par l'USM Saran VTT, s'élèvent à 42 €.

Ce prix comprend : l'assurance, l'assistance mécanique (main d'œuvre uniquement), le ravitaillement énergétique, le petit-déjeuner le dimanche matin « un souvenir de l'épreuve », un pack eau 6x1.5l Cristalline (si dossier complet avant le 30/05/2012, la plaque de cadre.

ARTICLE 5: Inscriptions – annulation

Les inscriptions ne seront validées qu'une fois que le dossier sera complet, à savoir :

- le bulletin d'inscription dûment complété (penser à rédiger clairement les adresses mail)
- pour les licenciés UFOLEP ou FFC pratiquant le VTT : photocopie des licences de tous les équipiers
- pour les licenciés UFOLEP ne pratiquant pas le VTT, les licenciés FFCT, FFGT et non licenciés : un certificat médical de de 3 mois précisant l'aptitude à la pratique du VTT en compétition
- pour les mineurs : une autorisation parentale manuscrite, signée.

Aucune inscription ne sera prise par téléphone, fax ou mail, ni le jour de l'épreuve.

En cas d'annulation de l'épreuve par les organisateurs pour cas de force majeure, une somme forfaitaire de 10 € par équipier sera retenue.

En cas d'annulation de participation par un coureur, les frais d'inscription ne seront pas remboursés, sauf cas de force majeure.

ARTICLE 6 : Ouverture et clôture des inscriptions

Les inscriptions seront ouvertes dès le 01/03/2012.

La date limite d'envoi des inscriptions est fixée au 30/05/2012 (cachet de la poste faisant foi).

Les inscriptions sont limitées à 80 équipes, toutes catégories confondues. L'attribution des dossards se fera dans l'ordre d'arrivée des dossiers d'inscription complets.

Les participants doivent obligatoirement s'inscrire avec les bulletins d'engagement fournis par l'USM Saran VTT ou disponibles sur le site du club http://www.usmsaranvtt.com

ARTICLE 7: Accueil

L'accueil, les vérifications administratives, la remise des plaques de cadre auront lieu le samedi matin au local de l'USM Saran VTT situé à proximité de la mairie de Saran et du Centre équestre (un fléchage sera mis en place) entre 10 h et 12 h. Un briefing pour tous les concurrents aura lieu à 13 h 30.

ARTICLE 8: Secours

Un poste de secours fixe sera mis en place à proximité de la zone de relais. Ce poste sera tenu par des secouristes agréés.

ARTICLE 9 : Matériel

Les coureurs peuvent utiliser le matériel de leur choix de type Vélo Tout Terrain (26' ou 29'). Les vélos de type route, BMX, ou cyclo-cross sont strictement interdits. De même l'USM Saran VTT se réserve la possibilité d'interdire le départ à tout concurrent dont le VTT ne serait pas adapté à une course d'endurance de 24 H.

Le port d'un casque est obligatoire,

L'éclairage pour la nuit (de 21 h à 7 h) est obligatoire à l'avant et à l'arrière.

L'USM Saran VTT décline toute responsabilité en cas de perte, de détérioration ou de vols de matériels ou de biens personnels des participants, chaque coureur étant entièrement responsable de l'ensemble du matériel qu'il est susceptible d'apporter pour les besoins de l'épreuve.

ARTICLE 10: Parcours

Le parcours est entièrement tracé sur un site boisé classé (bois en périphérie urbaine d'une agglomération de + de 100.000 habitants)) sur des chemins et des pistes, avec aucun passage sur route.

Le circuit est ouvert aux reconnaissances dès le samedi 16 juin de 10 h à 13 h. Les reconnaissances ne peuvent se faire qu'en VTT (port du casque obligatoire) ou à pied. Aucune reconnaissance ne sera possible avant.

Le circuit nocturne ne sera pas éclairé. De ce fait, chaque concurrent devra se munir d'un éclairage permettant la pratique du VTT nocturne dans de bonnes conditions. Le parcours reste le même le jour et la nuit (sauf à l'adapter aux conditions météo).

ARTICLE 11 : Départ - Horaires de course

Le placement sur la zone de départ se fera de manière croissante en fonction du numéro de l'équipe et de l'ordre d'arrivée du dossier complet.

Le départ sera donné samedi à 14 h 00. L'organisateur se réserve le droit, en fonction de circonstances particulières, des conditions climatiques notamment, de retarder l'heure de départ et/ou éventuellement d'avancer l'heure d'arrivée.

ARTICLE 12: Relais - chronométrage

L'Association Chronoteam est prestataire de l'Usm Saran Vtt.

Le chronométrage se fera au niveau du local club. Un classement provisoire sera régulièrement édité (toutes les 2 h).

Le relais s'effectuera obligatoirement dans la zone déterminée à cet effet et expressément indiquée lors du briefing.

Les relais se font à l'initiative des équipes. Durant toute l'épreuve, chaque équipe ne doit avoir qu'un seul concurrent sur le circuit.

ARTICLE 13: Fin de course

La fin de la course est fixée 24 h00 précises après l'heure exacte de départ (14 h). Les concurrents ayant entamé un tour avant la fin précise de la course devront le terminer et ce tour sera comptabilisé pour le classement final. A la fin des 24 h dimanche 17 juin à 14 h, tout départ sera interdit. Un 2 roues motorisé partira derrière le dernier concurrent, afin de s'assurer qu'il ne reste aucun concurrent sur le circuit. Le pointage des concurrents cessera donc dès que la sécurité course aura terminé le tour de contrôle derrière le dernier concurrent.

ARTICLE 14: Classement par catégorie

Un titre de vainqueur sera décerné dans toutes les catégories suivantes : MARATHON, COMPETITION, ENTREPRISE, LOISIR.

Un classement par équipe sera établi pour chaque catégorie et des récompenses seront remises aux 3 premières équipes (classées) de chaque catégorie. Aucune récompense ne sera faite sous forme monétaire, contraire à l'esprit UFOLEP et à l'esprit de l'épreuve.

ARTICLE 15 : Problème technique

Tout concurrent qui rencontre un problème technique, devra obligatoirement réparer son VTT sur le parcours par ses propres moyens ou rallier la zone de relais (à coté de son vélo). Il devra dans tous les cas terminer le tour entamé dans le sens de la course. Le prêt d'une chambre à air ou de matériel de réparation par un autre concurrent est autorisé. Les assistances entre les tours sont libres pour toutes les catégories.

Un stand d'assistance mécanique sera assuré par Free-Cycles SARAN pendant toute la durée de l'épreuve (samedi 14 h au dimanche 14 h). La main d'œuvre sera gratuite mais toutes les pièces resteront à la charge du coureur qui en assurera le paiement immédiat au prestataire.

ARTICLE 16: Contrôles

Des commissaires de courses, placés à différents emplacements ou mobiles, sur le circuit assureront la régularité de l'épreuve. Toutes tricheries, comportement anti-sportif, non port du casque, absence d'éclairage, non respect du circuit, présence de deux coureurs de la même équipe sur le circuit et jets de détritus entraîneront la disqualification ou des pénalités pour l'équipe.

ARTICLE 17: Réclamations

Les réclamations devront être déposées par le capitaine d'équipe auprès du représentant des commissaires, dont le nom sera précisé lors du briefing. Le capitaine de l'équipe est le seul interlocuteur pour les commissaires de course. Le jury des commissaires est seul qualifié pour régler les litiges et sa décision sera sans appel. Les commissaires sont habilités à prendre toutes les mesures en réaction aux actes de tricherie et donc à faire modifier le classement en fonction des pénalités attribuées.

ARTICLE 18: Repas- ravitaillement

Tous les coureurs bénéficient d'un petit-déjeuner le dimanche matin servi entre 6 h 30 et 8 h 30 sur inscription (bulletin d'engagement). Un ravitaillement permanent sera à disposition des concurrents près de la zone de relais.

ARTICLE 19: Bivouac des coureurs

L'USM Saran VTT mettra à la disposition des équipes, à partir du samedi 10 h, un espace d'environ 36 m2 proche du circuit où le camping sera possible. Toutes les équipes qui bivouaqueront, devront le faire de manière responsable, à savoir sans nuisance pour l'environnement et sans nuisance sonore. Les lieux devront être rendus propres et sans déchets à l'issue de la manifestation.

Un seul véhicule sera autorisé sur l'emplacement. Aucun véhicule ne devra rester dans les allées. Les équipes disposant de plusieurs véhicules devront les stationner sur les zones de parking disponibles à proximité.

Un branchement électrique sera disponible (1kw) <u>prévoir des rallonges</u>. Les équipements électriques « énergivores » sont interdits (lampes halogènes, four micro-ondes, radiateurs) ainsi que les groupes électrogènes.

ARTICLE 20: Commodités

Les participants et leurs accompagnateurs bénéficieront de douches <u>chaudes permanentes 24h/24h</u> (avec 2 vestiaires femmes et hommes). Un bloc 3 sanitaires est disponible à tout moment (papier toilette non fourni).

ARTICLE 21: Assurance

L'USM Saran VTT a souscrit une assurance auprès de l'APAC couvrant tous les participants (coureurs, organisateurs et bénévoles) qu'ils soient membres de l'USM Saran VTT ou pas.

ARTICLE 22 : Utilisation de l'image

Chaque participant, du fait de sa participation à l'épreuve, autorise expressément l'USM Saran VTT à utiliser les images, sur tout type de support média sur lesquels il pourrait apparaître à l'occasion des 24 Heures VTT de Saran. Cette autorisation est valable pour l'utilisation en interne à l'association de ces supports médias, mais aussi en externe, comme dans le cas de communication. Cette autorisation concerne aussi le site Internet de l'organisateur http://www.usmsaranvtt.com sur lequel des images et/ou vidéos seront à disposition gratuite de tous les internautes.

ARTICLE 23: Autorisation administrative

L'organisateur a déclaré la manifestation à la Mairie de Saran qui l'a autorisée sur le PV du conseil municipal du 11/05/2011.

ARTICLE 23: Modification du règlement

Ce présent règlement pourra être modifié à tout moment par le comité d'organisation jusqu'à la date de clôture des engagements à savoir 30 mai 2012. Toute nouvelle version du règlement sera mise en ligne sur le site du club organisateur http://www.usmsaranvtt.com

FORMULAIRE D'INSCRIPTION AUX «24 HEURES VTT DE SARAN DES 16 et 17 JUIN 2012 »

Assurez vous que le dossier soit bien rempli afin d'éviter un retour de celui-ci.

| | | NOM DE L'EQUIPE : | | | | |
|-----------------------------------|------------|-----------------------|-------------------------------|--------------------------------|-----------------------------------|---|
| CATE | GORIES : | Compétition 🗖 | Marathon 🗖 | | Loisirs 🗖 | Entreprises/Administrations |
| CONTACT : (capitaine de l'équipe) | | | | | | |
| | No | m (en majuscules) : | | . Prénom : | | |
| | | Adresse : | | | | |
| | Té | l. : | Emai | l lisible SVP: | | |
| | | SARAN 2012 » et en ac | | . Je certifie ég | alement que to alement les ter | is avoir pris connaissance du règlement de ous les membres de l'équipe en ont pris rmes. te et signature : |
| <u>LISTES DES EQUIPIERS</u> | | | | | | |
| | | Nom | Prénom | Date de naissance | | Adresse complète lisible |
| Equipier 1 (capitaine) | | | | | | |
| Equipier 2 | | | | | | |
| Equipier 3 | | | | | | |
| Equipier 4 | | | | | | |
| Equipier 5 | | | | | | |
| Equipier 6 | | | | | | |
| | ures VTT d | | n 2012 et certifie j'accep | avoir pris con te. Fait àle | naissance de l' . » | mon fils (ma fille) à participer à l'épreuve ensemble des termes du règlement, que n VTT - (42 €/équipier). |

FORMULAIRE A RETOURNER

Pour une gestion rigoureuse de cette manifestation aucune inscription ne sera prise au delà du 30/05/2012

Président USM SARAN VTT M Pavy Jean-Marc 17 av du Champ de Mars 45100 Orléans
(Joindre le chèque d'inscription à l'ordre de l'Usm Saran vtt + photocopies de licences, certificats médicaux,

les dossiers incomplets ne seront pas enregistrés!)